

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Industrial Vehicles & Machinery Products Division
LEFTD - HS Division
140, O'Connor Street/
140, rue O'Connor,
East Tower, 4th Floor/
Tour Est, 4e étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet	1				
Accessoires destinés aux véhicle	1	_			
		Date 2019-02-14			
21120-195795/A Client Reference No N° de réf	áranas du aliant				No N° de réf. de SEAG
	erence du chem		_		652-76456
3005795 File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FN	_			
hs652.21120-195795	CCC NO./N CCC - FI	VIS	NO./I	,	VIVIC
Solicitation Closes -	L'invitation pro	er	nd fi	n	Time Zone
at - à 02:00 PM	р.				Fuseau horaire
on - le ²⁰¹⁹ -03-27					Eastern Standard Time EST
Delivery Required - Livraison e	xigée				
See Herein					
Address Enquiries to: - Adresse	Required - Livraison exigée n Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'acheteur hs652				
Lafontaine, Raphael				hs	652
Геlephone No N° de téléphon	е		FAX	No	N° de FAX
(613)296-5030 ()			()	-	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•				
Spec	ified Herein				
Précisé d	ans les présentes				
Security - Sécurité					
This request for a Standing Offer does not Cette Demande d'offre à commandes ne co	-		matière	de	sécurité

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date



File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur $hs652 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Exigences Relatives à la Sécurité
- 1.4 Compte rendu
- 1.5 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des offres
- 2.3 Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec l'offre
- 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements Supplémentaires

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT A. OFFRE À COMMANDES

- 6.1 Offre
- 6.2 Clauses et conditions uniformisées
- 6.3 Durée de l'offre à commandes
- 6.4 Responsables
- 6.5 Utilisateurs désignés
- 6.6 Instrument de commande
- 6.7 Limite des commandes subséquentes
- 6.8 Ordre de priorité des documents
- 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.10 Lois applicables
- 6.11 Concessionnaires/lieu d'installation autorisée
- 6.12 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)
- 6.13 Réunion suivant l'attribution de l'offre à commandes

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Besoin
- 6.2 Clauses et conditions uniformisées
- 6.3 Date de Livraison
- 6.4 Base de Paiement
- 6.5 Paiement électronique de factures commande subséquente
- 6.6 Facturation
- 6.7 Clauses du Guide des CCUA

 $\begin{array}{l} \mbox{Solicitation No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ 21120-195795/A \\ \mbox{Client Ref. No. - N}^{\circ} \mbox{ de réf. du client} \\ 21120-195795 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.8 Préparation de la livraison6.9 Inspection et acceptation

Liste des annexes :

Annexe A - Besoin

Annexe B - Prix

Annexe C - Instruments de paiement électronique

Annexe D - Liste des concessionnaires et ou installateurs.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection: Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'annexe A - Besoin, l'annexe B - Prix, l'annexe C - Instruments de paiement électronique et l'annexe D - Liste des concessionnaires et ou installateurs.

1.2 Sommaire

Le présent marché porte sur l'établissement d'une offre à commandes individuelle et national (OCIN) pour le ministère du Service Correctionnel Canada pour l'achat des accessoires destinés aux véhicules de transport des chiens détecteurs de drogue en conformité avec l'annexe A – Énoncé des travaux.

Ce marché sera effectif pour une période de un (1) an à partir de la date d'entrée en vigueur de l'offre à commandes, avec une option de prolonger l'offre pour deux (2) périodes additionnelles d'une (1) année aux mêmes modalités et conditions.

Les Offrants ne sont pas obligés de soumettre une offre pour toutes les régions. Toutefois, une offre portant sur une région en particulier doit comprendre toutes les années de la région (incluant les années d'option). Par exemple, l'offre d'un offrant à l'égard de la région A doit comprendre toutes les années de la région A et aussi tous les volets détaillée à l'Annexe A - Énoncé des travaux.

En référence à l'énoncé des travaux, les Offrants doivent communiquer avec l'autorité de l'offre à commande pour obtenir une copie électronique des caractéristiques spécifiques à l'utilitaire Police Interceptor.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), Canada-Union européenne : Accord économique et commercial global (AECG) et l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 6.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le <u>communiqué de presse</u> du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006 (</u>2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur $hs652 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les offrants qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement l'énoncé des travaux contenus dans la demande de l'offre à commande, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité de l'offre à commande identifiée dans la demande de soumissions. Les offrants doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un offrant en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité de l'offre à commande au **plus tard sept (7) jours civils** avant la date de clôture de la demande de l'offre à commande. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section II: Offre technique Section III: Offre financière Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Offre technique (2 exemplaires papier)

Section II: Offre financière (1 exemplaire papier)

Section III: Attestations (1 exemplaire papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à la Partie 6 et à l'annexe B – Prix.

3.1.1 Paiement électronique de factures – offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

- 1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
- 2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
- 3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
- 4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ hs 652 \text{-} 21120 \text{-} 195795 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur $hs652\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\text{ CCC - FMS No./N}^{\circ}\text{ VME}$

 Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

3.1.3 Livraison courante

Bien que la livraison soit demandée dans les quinze (15) jours suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est tel que suit :

Région A – dans les commandes	jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à
Région B – dans les commandes	jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à
Région C – dans les commandes	jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les offrants doivent satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoire requis dans la demande d'offre à commande d'ici la date et l'heure de clôture de l'offre pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1.1 Expérience obligatoires des offrants et des sous-traitants

Les offrants qui présentent une offre pour la région A doivent démontrer qu'ils ont au moins une (1) année d'expérience dans la fourniture de services d'installation de capots de caisse, plates-formes coulissantes et doublures de caisse vaporisables dans les trois (3) années précédant la date de clôture de la demande d'offre à commandes.

Les offrants qui présentent une offre pour la région B doivent démontrer qu'ils ont au moins une (1) année d'expérience dans la fourniture de services d'installation de capots de caisse, plates-formes coulissantes et doublures de caisse vaporisables dans les trois (3) années précédant la date de clôture de la demande d'offre à commandes.

Les offrants qui présentent une offre pour la région C doivent démontrer qu'ils ont au moins une (1) année d'expérience dans la fourniture de services d'installation de capots de caisse, plates-formes coulissantes et doublures de caisse vaporisables dans les trois (3) années précédant la date de clôture de la demande d'offre à commandes.

4.1.1.1.2 Liste obligatoires des Concessionnaires/lieu d'installations autorisées

Les renseignements suivants doivent être fournis avec l'offre à l'égard de chaque groupe pour lequel l'Offrant fait une offre :

Les Offrants doivent remplir la section I de l'Annexe D - Liste des Concessionnaires/lieu d'installations autorisées en entier. Les Offrants doivent identifier au moins un (1) concessionnaire/lieu d'installation autorisée par emplacement spécifiée à l'Annexe D - Liste des Concessionnaires/lieu d'installation autorisées:

4.1.1.1.3 Critères d'évaluation techniques obligatoires

Les Offrants doivent fournir la documentation et démontrer dans l'offre que leur préposition pour des accessoires destinés aux véhicules de transport des chiens détecteurs de drogue répond à tous les critères. Le défaut de fournir des documents justificatifs pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit jugée non recevable.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur $hs652 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

#	Critère Obligatoire	Réponse de l'Offrant
		Documentation justificative démontrée et identifiée (Les Offrants doivent insérer les données et le numéro de page)
M1	Les accessoires destinés aux véhicules de transport des chiens détecteurs de drogue doivent être fabriqués en aluminium toute épreuve de grade 5052 (épaisseur minimum 1.25) et en finition de poudre blanche.	• • •
M2	Le fan de chenil doit surveiller et alerter pour les températures chaudes et froides.	

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères d'évaluation financiers obligatoires

Les prix de l'offre doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises, s'il y a lieu et les taxes applicables sont en sus, rendu droits acquittés.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluations techniques obligatoires et financières pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le plus bas prix évalué sera recommandée pour attribution d'une offre à commande.

L'offre recevable ayant le **prix évalué global le plus bas pour la région A** sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes;

L'offre recevable ayant le **prix évalué global le plus bas pour la région B** sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes;

L'offre recevable ayant le **prix évalué global le plus bas pour la région C** sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes;

Un maximum de trois (3) offres recevable sera recommandé pour l'émission d'une offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité - Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Certification de conformité - Produits équivalent et produits de remplacement

Le soumissionnaire certifie que tous les produits équivalents et les produits de remplacement proposés sont conformes, au besoin décrit sous « Détails de l'article ».

Cette certification ne dispense pas la soumission de satisfaire aux exigences détaillées dans la partie 3, section I, Produits équivalents et produits de remplacement.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

5.2.3.2 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

Ou

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre ré-usinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ 21120\text{-}195795/A} \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ 21120\text{-}195795 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ hs 652 \text{-} 21120 \text{-} 195795 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco-énergétique.	
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date
5.2.3.3 Certification des Concessionnaires/lieu d'in L'offrant certifie que tous les Concessionnaires/lieu d'in d'équipement d'origine à fournir et à installer les équip	nstallation sont autorisés par le fabricant
Signature du représentant autorisé de l'offrant	Date

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Offre

A.

L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'Annexe A - Énoncé des travaux.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

OFFRE À COMMANDES

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.2.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données en format électronique (MS Excel) conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites ci bas. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre; Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre; Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données en matière d'établissement de rapports inclus, mais ne se limite pas seulement à l'information suivante:

- 1a. Numéro de l'offre à commande
- 1b. Titre et description de l'offre à commande
- 1c. Utilisateur autorisé
- 1d. Numéro de la commande subséquente
- 1e. Numéro et date de la facture
- 1f. Lieu de livraison
- 1g. Période du rapport (Trimestre et année fiscal)
- 1h. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) pour la période du rapport
- 1i. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) par année fiscal.
- 1j. Nombre total de commande et les valeurs associées (taxes applicables incluses) pour la durée de l'offre à commande.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur $hs652 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

- 2a. Numéro de l'article;
- 2b. Nombre total d'article commandé (Par trimestre and par année financière);
- 2c. Nombre total d'article commandé (Par lieux de livraison);
- 2d. Nombre total d'article commandé (Par utilisateur autorisé):

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.2.3 Offres à commandes - établissement du rapport final

À la fin de la période de l'offre à commande principale et nationale, ou au moment de sa résiliation, l'offrant doit présenter un rapport final qui détaille toutes les données cumulatives sur les commandes subséquentes. Ces données doivent comprendre les achats payés à l'aide d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Le rapport final doit être complété et envoyé, en forme électronique (fichier Microsoft Excel), au responsable de l'offre à commandes au plus tard quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de l'offre à commande individuelle et nationale, ou sa résiliation.

6.3 Durée de l'offre à commandes

6.3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées à partir de la date d'émission de l'offre à commandes jusqu'à **(à être inséré par TPSGC)**.

6.3.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes au moins soixante (60) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4 Responsables

6.4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Raphael Lafontaine

Agent d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division HS

L'Esplanade Laurier (LEL) Tour Est, 4e étage

140, Rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Téléphone: (613)-296-5030

Courriel: raphael.lafontaine@tpsgc-pwgsc.gc.ca/

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité de l'offre à commande, il est responsable

Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-195795/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 21120-195795

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795 Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par

tout utilisateur désigné.
6.4.2 Autorité pour les achats L'autorité pour les achats pour l'offre à commande est : À être inséré par TPSGC Titre : Adresse : Organisation : Téléphone : Courriel :
L'autorité des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu de l'offre à commande. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration de l'offre à commande. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans l'offre à commande avec l'autorité des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification à l'offre à commande émise par l'autorité de l'offre à commande.
Courriel: L'autorité technique pour l'offre à commande est: À être inséré par TPSGC Titre: Adresse: Organisation: Téléphone: Courriel: L'autorité technique de l'offre à commande représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre de l'offre à commande. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans l'offre à commande. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique de l'offre à commande; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une révision de l'offre à commande émise par l'autorité de l'offre à commande.
6.4.3 Représentant de l'offrant
Renseignements généraux Nom :
Suivis de la livraison Nom :

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur $hs652 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Courriel :		

6.5 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : (à être inséré par TPSGC) ou son représentant délégué autorisé.

6.6 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

- 3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.7 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser \$40,000.00 (taxes applicables incluses). Toutes commandes dépassant \$40,000.00 (taxes applicables incluses) devront être envoyées à TPSGC pour autorisation.

6.8 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

 c) les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services

- d) les conditions générales 2010A Conditions générales : biens (complexité moyenne)
- e) l'annexe A. Besoin
- f) I'annexe B, Prix
- g) l'annexe D, Liste des concessionnaires et ou installateurs
- h) l'offre de l'offrant en date du **(à être insérer par TPSGC)**, telle que modifiée le **(à être insérer par TPSGC)**.

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.10 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Concessionnaires/lieu d'installation autorisée

Les Concessionnaires/lieu d'installation sont indiqués à l'annexe D - Liste des Concessionnaires/lieu d'installation autorisée. Pendant la durée de l'offre à commandes, l'offrant doit tenir une liste à jour et en envoyer copie au responsable de l'offre à commandes, par des moyens électroniques, lors de chaque modification. Les Concessionnaires/lieu d'installation doivent avoir les installations et la main-d'œuvre nécessaires pour l'exécution des besoins identifiés à l'annexe A – Énoncé des travaux.

Pendant la durée de l'offre à commandes, l'offrant doit remplacer un Concessionnaires/lieu d'installation qui ne peut plus exécuter les besoins identifié à l'annexe A – Énoncé des travaux, conformément aux modalités de l'offre à commandes.

6.12 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

6.13 Réunion suivant l'attribution de l'offre à commandes

Dans un délai de dix (10) jours civils après la date d'entrée en vigueur de l'offre à commandes, l'offrant doit communiquer avec le responsable de l'offre à commandes pour déterminer si une réunion est requise. Une réunion sera convoquée à la discrétion du Canada afin de passer en

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

revue les procédures pour placer les commandes subséquentes, les exigences techniques et contractuelles. L'offrant sera responsable pour la préparation et la distribution du procès-verbal dans les cinq (5) jours civils après la tenue de la réunion. La réunion aura lieu aux établissements de l'offrant, à un édifice d'un ministère du gouvernement fédéral ou via téléconférence, à la discrétion du Canada, sans frais additionnels au Canada, avec des représentants de l'offrant, du ministère de la Défense nationale et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et, au besoin, d'autres ministères du gouvernement fédéral.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (<u>2018-06-21</u>) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Section 08, Inspection et acceptation des travaux

Le paragraphe 1 est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit:

1. Tous les travaux sont soumis à l'inspection et à l'acceptation par le Canada à destination par le destinataire. L'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ne relèvent pas l'entrepreneur de sa responsabilité à l'égard des défauts et des autres manquements aux exigences du contrat. Le Canada aura le droit de rejeter tout travail non conforme aux exigences du contrat et d'exiger une rectification ou un remplacement aux frais de l'entrepreneur.

6.2.2 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Titre	Date
C3015C	Rajustement relatif à la	2017-08-17
	fluctuation du taux de	
	change	
C6000C	Limite de prix	2017-08-17
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

6.3 Date de livraison

La livraison doit être complétée comme suit:

Le Canada doit inspecter les accessoires destinés aux véhicules de transport des chiens détecteurs de drogue fabriqué en dehors de la série de production (ci-après appelée «inspection initiale») dans les installations de production de l'entrepreneur afin de s'assurer du respect des exigences techniques contenues dans l'énoncé des travaux. Le Canada se réserve le droit de désigner une ou plusieurs personnes pour procéder à la première inspection.

L'entrepreneur est tenu de contacter par écrit l'autorité de l'offre à commande afin de l'informer lorsque le produit sera prêt pour inspection et livraison.

Région A: dans les **(sera complété par TPSGC)** semaines/jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Région B dans les **(sera complété par TPSGC)** semaines/jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Région C dans les **(sera complété par TPSGC)** semaines/jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Base de paiement

6.4.1 Périodes Initiales

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes tel que décrit à l'annexe B- Établissement des prix, pour tous les articles, tous les lieux de livraisons, pour la période initiale, en dollars Canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables sont en sus.

6.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.6 Facturation

6.6.1 Instructions pour la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales.
- 2. Les factures ne doivent pas être soumises avant la livraison, l'inspection et l'acceptation du véhicule/équipement/service.
- 3. Les taxes applicables, selon le cas, doivent être calculées pour le montant total de la facture, avant l'application de la retenue de garantie. Au moment de la demande de la retenue de garantie, il n'y aura pas de taxes à payer car celles-ci auront été réclamées et payées sous la facture précédente pour le véhicule/équipement/service.
- 4. Suite à la livraison, l'inspection et l'acceptation de tous les articles auxiliaires reliés audit véhicule/équipement/service, l'entrepreneur peut soumettre une facture pour le déblocage de la retenue de garantie.
- 5. Chaque facture doit être appuyée par:
- (a) une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance.
- 6. L'entrepreneur est prié de fournir les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante ou de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.
- 7. Les factures doivent être distribuées comme suit :

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (a) L'original doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité pour les achats identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat pour acceptation et paiement.
- (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé ou transmis par courriel à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat.
- (c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.7 Clauses du Guide des CCUA

SACC Reference A1009C	Title Accès aux lieux d'exécution des travaux	Date 2008-05-12
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
G1005C	Assurance - aucune exigence particulière	2016-01-28

6.8 Préparation en vue de la livraison

L'équipement doit être desservi, ajusté et être en condition pour utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur des véhicules doivent être retournés dans le même état quand il arrive à la destination de livraison quand il a été pris ramassé par l'entrepreneur.

6.9 Inspection et acceptation

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « A » BESOIN

Énoncé des travaux (EDT) pour des accessoires destinés aux véhicules de transport des chiens détecteurs de drogue

1.0 Portée

1.1 Objectif

Le présent énoncé des travaux vise à définir la portée et les exigences relatives à la fourniture et à l'installation d'accessoires destinés aux véhicules de transport des chiens détecteurs de droque.

1.2 Contexte

Le Canada veut obtenir et faire installer des accessoires destinés aux véhicules de transport des chiens détecteurs de drogue dans un véhicule utilitaire Ford Interceptor (Veuillez contacter l'autorité de l'offre à commande pour une copie des spécifications du véhicule).

1.3 Documents pertinents

Les documents suivants font partie du présent énoncé des travaux dans la mesure précisée ci-après et servent à préciser le présent énoncé des travaux lorsqu'il y est fait référence; tout autre document doit être considéré comme une source de renseignements complémentaires. En cas de divergence entre les documents cités en référence et le contenu du présent énoncé des travaux, ce dernier a préséance.

Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) Conseil canadien des normes internationales Lois et règlements relatifs à la sécurité Direction de la normalisation 350, rue Sparks, bureau 1200 Ottawa, Canada K1P 6N7 www.tc.gc.ca

2.0 EXIGENCES

2.1 Généralités

- a) L'entrepreneur doit fournir et installer des accessoires destinés aux véhicules de transport des chiens détecteurs de drogue et des articles connexes conformément aux paragraphes 2.3 et 2.4.
- b) L'entrepreneur doit fournir et installer les accessoires destinés aux véhicules de transport des chiens détecteurs de drogue conformément aux exigences du volet décrit ci-dessous et de la façon prescrite dans la commande subséquente à l'offre à commandes :
 - a. les services d'installation doivent être offerts dans les installations de l'entrepreneur, où l'utilisateur désigné ira porter et chercher les véhicules.
- c) À la fin des premiers travaux d'installation, l'entrepreneur doit aviser le responsable de l'inspection que les travaux sont prêts à être inspectés, et planifier la date et l'heure de l'inspection à ses installations.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur $hs652 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

d) À la fin de l'inspection, l'entrepreneur doit rectifier les défauts et les omissions remarqués

par le représentant autorisé de l'unité. Le Canada se réserve le droit de demander une deuxième inspection à sa discrétion en cas de défaut ou d'omission importants.

 e) Toute modification effectuée sur n'importe quel véhicule ne doit pas rendre le véhicule illégal à utiliser sur les routes canadiennes conformément à la NSVAC.

2.2 Installations

- a) L'entrepreneur doit avoir la capacité et les installations nécessaires pour travailler sur au moins deux
- (2) véhicules à la fois, et il doit en tout temps avoir un espace d'entreposage adéquat pour au moins deux
- (2) autres véhicules.

2.3 Accessoires

Les accessoires destinés aux véhicules de transport des chiens détecteurs de drogue doivent :

- a. être munis d'une porte avant coulissante, de grilles de fenêtre intérieures rabattables en aluminium et de panneaux de porte;
- b. avoir une ouverture dans la porte avant mesurant au moins 36 cm (14 po) de large par 71 cm (28 po) de haut;
- c. être fabriqués en aluminium à haute résistance (grade 1,25 au minimum) et avoir un revêtement en poudre blanc:
- d. avoir des dimensions intérieures réelles de 71 cm (28 po) de profond, par 152 cm (60 po) de large, par 91 cm (36 po) de haut;
- e. avoir une ouverture de côté mesurant au moins 56 cm (22 po) de large par 81 cm (32 po) de haut;
- f. comporter un tapis en caoutchouc facile à nettoyer ayant une épaisseur d'au moins 0,5 cm (3/16 no)
- g. faire en sorte que l'espace réservé au chien permette au conducteur de reculer son siège complètement;
- h. être muni de fixations de soutien structurel à l'épreuve de la rouille s'attachant à tous les points de fixation du fabricant d'équipement d'origine. Ces fixations doivent respecter les normes de sécurité nationale:
- être conçu de façon à laisser à l'arrière des accessoires un espace de chargement jusqu'au seuil de la portière, qui mesure au moins 107 cm (42 po) de long et qui fait toute la largeur du véhicule.
- 2.4 Ventilateur, contrôle du chauffage et alarme pour l'espace réservé au chien
- a) Le ventilateur d'extraction d'urgence et la trousse d'alarme destinée à la grille de fenêtre doivent comprendre les éléments suivants :
 - 1. module double d'abaissement des fenêtres;
 - 2. capteurs thermiques doubles;
 - 3. moniteurs et alertes pour le chaud et le froid;
 - 4. précision de la température de 1 °F ou moins;
 - 5. affichage LCD alphanumérique complet;
 - rapports de situation complets;
 - 7. alarme en cas de défectuosité de la pile (avant que la pile ne soit complètement déchargée);
 - 8. alarmes en cas de panne du système;
 - 9. téléavertisseur:
 - 10. trousse pour un ventilateur de 25 cm;
 - 11. grille protectrice pour le ventilateur;
 - 12. détecteur de monoxyde de carbone.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur $hs652 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

h) Les grilles de fanêtre deivent comprendre des verrous installés sur des pappeaux plats afin qu'il seit

- b) Les grilles de fenêtre doivent comprendre des verrous installés sur des panneaux plats afin qu'il soit possible d'installer le ventilateur d'extraction d'urgence.
- c) Le motif des trous des grilles de fenêtre doit être conçu pour éviter que les gens se blessent les doigts tout en leur permettant de voir au travers de la grille.
- d) La cloison arrière doit comprendre un (1) point d'attache pour chacun des deux (2) ventilateurs d'extraction d'urgence.

3.0 SERVICE

- a) L'entrepreneur doit être en mesure d'installer les accessoires et toutes les composantes mentionnées ci-dessus dans les véhicules au moins à un endroit dans les trois régions suivantes :
- i) un endroit dans la région de l'Atlantique : Terre-Neuve-et-Labrador, Île du Prince Édouard, Nouvelle-Écosse ou Nouveau-Brunswick;
 - ii) un endroit au Centre du Canada : Québec ou Ontario;
- iii) un endroit dans les Prairies et sur la côte Ouest : Manitoba, Saskatchewan, Alberta ou Colombie-Britannique.
- b) Les produits, les pièces et les services doivent être accompagnés d'une garantie de 24 mois.

4.0 MANUELS

L'entrepreneur doit fournir les éléments suivants avec chaque ensemble d'accessoires destinés aux véhicules de transport des chiens détecteurs de droque :

- a) un (1) exemplaire papier (et un (1) exemplaire électronique) du manuel d'installation, en anglais et en français, pour tout l'équipement installé;
- b) un (1) exemplaire papier (et un (1) exemplaire électronique) du manuel de l'utilisateur, en anglais et en français, pour tout l'équipement installé.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur $hs652 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE « B »

PRIX

Region A - Région de l'Atlantique : Terre-Neuve-et-Labrador, Île du Prince Édouard, Nouvelle-Écosse ou Nouveau-Brunswick.

Les offrants qui présentent une offre pour la région A doivent proposer des prix fermes pour toutes les années de la région A.

Les offrants qui présentent une offre pour la région A doivent indiquer le modèle offert.

Prix où l'utilisateur identifié livrera et récupérera le(s) véhicule(s) aux installations de l'entrepreneur pour les services d'installation.

Description de l'article	Quantité	Première année Prix Unitaire	Première période prolongée Prix Unitaire	Deuxième période prolongée Prix Unitaire
Accessoires destinés aux				
véhicules de transport des chiens détecteurs de drogue	1			
Accessoires destinés aux				
véhicules de transport des chiens				
détecteurs de drogue	2+			

Modèle offert (Région A) :

Région B - Centre du Canada : Québec ou Ontario.

Les offrants qui présentent une offre pour la région B doivent proposer des prix fermes pour toutes les années de la région B.

Les offrants qui présentent une offre pour la région B doivent indiquer le modèle offert.

Prix où l'utilisateur identifié livrera et récupérera le(s) véhicule(s) aux installations de l'entrepreneur pour les services d'installation.

Description de l'article	Quantité	Première année Prix Unitaire	Première période prolongée Prix Unitaire	Deuxième période prolongée Prix Unitaire
Accessoires destinés aux véhicules de transport des chiens détecteurs de drogue	1			

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur $hs652 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

1		l	1	i İ
Accessoires destinés aux				
véhicules de transport des chiens				
détecteurs de drogue	2+			

Modèle offert (Région B) :

Région C - Prairies et sur la côte Ouest : Manitoba, Saskatchewan, Alberta ou Colombie-Britannique

Les offrants qui présentent une offre pour la région C doivent proposer des prix fermes pour toutes les années de la région C.

Les offrants qui présentent une offre pour la région C doivent indiquer le modèle offert.

Prix où l'utilisateur identifié livrera et récupérera le(s) véhicule(s) aux installations de l'entrepreneur pour les services d'installation.

Description de l'article	Quantité	Première année Prix Unitaire	Première période prolongée Prix Unitaire	Deuxième période prolongée Prix Unitaire
Accessoires destinés aux				
véhicules de transport des chiens				
détecteurs de drogue	1			
Accessoires destinés aux				
véhicules de transport des chiens				
détecteurs de drogue	2+			

Modèle offert (Région C) :

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795 Buyer ID - Id de l'acheteur hs652 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « C » - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant acc	cepte d'etre pa	ye au moyen de i'	un des instrume	ents de paiement	electronique suivants	:
	() Carte d'ac	hat VISA ;				

- () Dépôt direct (national et international) ; () Échange de données informatisées (EDI) ;
- () Virement télégraphique (international seulement) ;

() Carte d'achat MasterCard;

() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hs652-21120-195795

Buyer ID - Id de l'acheteur $hs652 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE « D » – LISTE DES CONCESSIONNAIRES/LIEU D'INSTALLATION AUTORISÉS

Région A - Région de l'Atlantique : Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle- Écosse ou Nouveau-Brunswick.							
	autorisé :						
Adresse commerciale du fournisse	seur autorisé :						
	:						
NI - al - 1212 al - au - a							
Coursial (focultatif).							
,							
Région B - Centre du Canada :							
Nom commercial du fournisseur	autorisé :						
Adresse commerciale du fourniss	seur autorisé :						
Personne-ressource (s'il y a lieu)	:						
No de téléphone :							
No de télécopieur (facultatif) :							
Courriel (facultatif):							
Région C - Prairies et sur la cô	te Ouest : Manitoba, Saskatchewan, Alberta ou Colombie-						
Britannique	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,						
Nom commercial du fournisseur	autorisé :						
Adresse commerciale du fourniss	seur autorisé :						
Personne-ressource (s'il y a lieu)	:						
No de téléphone :							
No de télécopieur (facultatif) :							
Courriel (facultatif):							